

---

Décret, sur proposition de Goupilleau (de Montaigu), accordant un avancement de grade au maréchal des logis qui a tué Piron, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Philippe Charles Aimé Goupilleau de Montaigu

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Goupilleau de Montaigu Philippe Charles Aimé. Décret, sur proposition de Goupilleau (de Montaigu), accordant un avancement de grade au maréchal des logis qui a tué Piron, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 326;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37508\\_t1\\_0326\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37508_t1_0326_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(Suit la lettre de Prieur (de la Marne) et Turreau, datée de Savenay, le 3 nivôse, que nous reproduisons ci-dessus.)

**Billaud-Varenne.** J'annonce encore à la Convention nationale que, par un courrier arrivé cette nuit au comité de Salut public, nous avons appris que le noyau de contre-révolution, qui s'était formé sur les confins du département de l'Ille-et-Vilaine avait été dissous et que l'aide de camp du traître Wimpfen avait été tué à la tête des rebelles.

L'Assemblée ordonne l'insertion au *Bulletin* de la lettre des représentants du peuple Prieur et Turreau.

**Un membre [Goupilleau (de Montaigu) (1)]** propose, et la Convention nationale décrète, qu'il sera donné un avancement de grade au maréchal des logis de la légion du Nord qui a tué Piron, et charge les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest d'y pourvoir définitivement (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

**Goupilleau (de Montaigu).** Le brave maréchal des logis, qui a tué Piron a délivré la terre d'un monstre exécrable; c'est le Piron qui a commencé la guerre de la Vendée; c'est lui qui a osé proposer, à Ancenis, une capitulation honteuse à nos troupes.

Je demande que les représentants du peuple près l'armée de la Vendée soient tenus de donner de l'avancement à ce brave homme.

Cette proposition est décrétée.

**Le général Dugommier (4) donne de nouveaux détails sur la prise de Toulon. La précipitation**

et les citoyens placés dans les tribunes ont répété les cris de : *Vive la République!*

**Billaud-Varenne.** J'annonce à la Convention que, par un courrier qui vous est parvenu cette nuit, nous avons appris qu'un noyau de rébellion qui s'était formé sur les confins de l'Ille-et-Vilaine, n'existe déjà plus. Les rebelles ont été battus et détruits. L'aide de camp du général Wimpfen commandait cette horde contre-révolutionnaire; il a été tué à la tête de la révolte. (*Vifs applaudissements.*)

(1) D'après la minute du décret qui existe aux Archives nationales carton C 286, dossier n° 850.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 106.

(3) *Moniteur universel* (n° 98 du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 393, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 93), rend compte de la motion de Goupilleau dans les termes suivants :

« Ce n'est pas assez d'applaudir à la conduite du maréchal des logis qui a tué Piron; il faut que la Convention sache que ce Piron était un monstre, que ce fut lui qui osa proposer à des républicains une honteuse capitulation. Je demande qu'il soit récompensé comme il le mérite par la Convention.

« Avancé! avancé! s'écrie-t-on de toutes parts.

« La Convention décrète que le maréchal des logis qui a tué Piron sera avancé en grade. »

(4) Nous avons inséré cette lettre à la séance du 5 nivôse an II dans le compte rendu du *Moniteur* (voy. ci-dessus, p. 296). Nous avons eu soin d'en collationner le texte avec l'original qui existe aux Archives du ministère de la guerre. Armée devant Toulon.

avec laquelle l'évacuation générale a été faite; nous a sauvé presque toutes nos propriétés. La plus grande partie des vaisseaux a été préservée des flammes. L'arsenal, les magasins, la corderie, les provisions de toutes espèces, le trésor de l'ennemi, enfin, à la réserve de quelques vaisseaux enlevés et brûlés, Toulon nous rend par la force tout ce que sa trahison nous avait ravi.

Nous avons perdu 75 à 80 de nos frères, et le nombre des blessés est d'environ 250. Il n'est guère possible de connaître la perte de l'ennemi que par leurs blessés arrivés dans notre ambulance; mais on peut assurer, qu'en y ajoutant les morts et les prisonniers, nous lui avons enlevé, dans cette journée, plus de 1.200 combattants (1).

Les représentants du peuple à Bordeaux écrivent du 2 nivôse : « Hier, l'ex-député Grangeneuve a été arrêté; hier, il a subi la peine due à ses crimes, et les citoyens de Bordeaux ont applaudi unanimement au supplice d'un homme qu'ils accusaient d'avoir contribué à les plonger dans un funeste égarement. Le frère de Grangeneuve, membre de la Commission prétendue populaire, un négociant, conspirateur, nommé Buïac, et un gros marchand, accapareur et fédéraliste, nommé Dagusan, ont subi le même sort : d'autres personnages importants, tels que le général Gestas, ont été saisis dans des retraites disposées avec tant d'art, qu'il eût été impossible de les découvrir sans la sagacité des sans-culottes, qui sentent la nécessité de livrer au glaive vengeur les auteurs de tous leurs maux. Le comité de surveillance travaille avec une vigilance infatigable : la Commission militaire le seconde, et en général toutes les autorités nouvellement constituées sont dignes de la confiance du peuple. L'esprit public renaît dans cette cité. Les citoyens s'empressent d'apporter volontairement à la Monnaie l'argenterie des églises, et celle même qui leur appartient; le dépôt se monte déjà à plus de 20.000 marcs. Les dons en numéraire sont immenses.

Tous les corps administratifs et tous les officiers civils et militaires ont été épurés au club national, en présence du peuple (2).

(Suit la lettre des représentants du peuple délégués dans le département du Bec-d'Ambès (3).

Les représentants du peuple délégués dans le département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale.

« Bordeaux, le 2 nivôse, l'an II de la République française.

« Citoyens nos collègues,

« Hier l'ex-député Grangeneuve a été arrêté; hier il a subi la peine due à ses crimes et les

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 106.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 107.

(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 860, pièce 19. Premier supplément au *Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II (jeudi 26 juillet 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 591.